

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

Objet : PROGRAMME DE TRAVAUX ET ETAT DE REPARTITION DES DEPENSES 2020

Le « Mercredi 12 Février 2020 à 14h00 », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

Étaient présents :

Christian ANSELME
Marc CHUARD
Michel MATHIEU
Yves ANTHOINE MILHOMME
Jean-Marc NICOLLIN
Michel BASTARD-ROSSET
Annie LEVET

Assistaient également :

Amélie ROMAC, Chargée de mission Syndicat des Glières
Pascale RIGOT, service comptabilité finances Fillière
Noëlle BERNARD-GRANGER, élue de Fillière
Guillaume CHANDELLIER, DGS Fillière
Emmanuel COGNET, Technicien SEA74
Bruno DELETRAZ, Direction EAU POTABLE GRAND ANNECY



Monsieur le Président ainsi que la SEA 74 présentent les projets de travaux pour l'année 2020 connus à ce jour.

Le premier concerne l'unité pastorale de Chez Paccot où il est nécessaire de mettre en place une citerne souple de 80m3 afin de stocker de l'eau pour l'abreuvement du troupeau.

Le second projet est relatif à l'unité pastorale d'En Loup où le propriétaire souhaite mettre en place un traitement de l'eau par UVc, un dispositif d'électrification solaire ainsi qu'aménager un espace d'accueil du public.

Monsieur le Président donne lecture des projets d'Etat de Répartition des Dépenses relatif à ces opérations.

Lieu - Objet – Bénéficiaire	N°	Coût total	Travaux TTC	Assistance SEA	Financement			Participation fonctionnement 2 %
					Subvention Département 74	Participation GAEC La Vallée Blanche	Participation GAEC DE BOUGY	
UP Chez Paccot Alimentation en eau Citerne souple	35	10 401,00 €	9 516,00 €	885,00 €	8 320,80 €	2 080,20 €	0,00 €	208,02 €
UP En Loup Electrification solaire- Traitement eau- Aménagement bâtiment	36	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	800,00 €
TOTAUX		50 401,00 €	49 516,00 €	885,00 €	8 320,80 €	2 080,20 €	40 000,00 €	1 008,02 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Accepte à l'unanimité le programme de travaux et l'état de répartition des dépenses 2020 d'un montant total de 50 401,00 euros TTC.
2. Décide d'inscrire les sommes correspondantes au budget primitif 2020
3. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus
Pour copie conforme
Le Président de l'A.F.P.
Christian ANSELME